

REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Heures d'ouverture

La réception de l'hôtel est ouverte de 8h00 à 18h00 du lundi au vendredi. L'hôtel vous accueille par téléphone du lundi au vendredi de 8h00 à 19h00.

Article 2 : Occupation des chambres

Le client ne peut introduire dans la chambre des tierces personnes non connues par l'hôtelier, sauf autorisation de ce dernier. De même, le client ne peut louer une chambre pour un nombre de personnes supérieur à celui prévu par les règlements en vigueur.

Article 3 : Gestion des clefs

La clef de la chambre est une clef standard que le client peut garder sur lui mais ne peut confier à une tierce personne. Elle doit être restituée le jour du départ.

Une caution de 50 CHF sera demandée pour les locations de longue durée (plus de 7 nuitées). La caution sera restituée à la remise de la clef le jour du départ.

Article 4 : Nuisances et respect des autres clients

Le tapage, même de journée, est interdit. Le client causant du désordre ou du scandale sous quelque forme que ce soit, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement de son séjour. Dans l'intérêt de la tranquillité de l'établissement, tout bruit doit cesser entre 22 heures et 7 heures.

Pour le respect et le repos des autres clients, veuillez à ne pas claquer les portes ni à faire trop de bruit, particulièrement entre 22h00 et 8h00.

Une chambre d'hôtel est un lieu de repos. Tout commerce y est formellement interdit.

Article 5 : Responsabilités

Les enfants sont sous l'entière responsabilité du client.

Les animaux que l'hôtelier aura acceptés dans l'établissement sont également sous la responsabilité du locataire de la chambre. Il est interdit de les laisser sans surveillance dans la chambre.

Tout dommage ou nuisance causée volontairement ou involontairement devra être acquitté par la personne ayant réservé la chambre, il en est de même pour les dommages causés par son animal.

Article 6 : Interdictions

Pour des raisons de sécurité et pour le respect de chacun, il est formellement interdit de fumer dans tout l'hôtel. Le client fumant dans l'hôtel, sera invité à quitter l'hôtel immédiatement et sans remboursement de son séjour.

Article 7 : Acceptation du règlement et conditions générales de vente

Le règlement intérieur de l'hôtel s'applique à l'ensemble des réservations. Tout séjour entraîne l'acceptation des conditions particulières et du règlement intérieur de l'hôtel. Le non-respect des dispositions ci-dessus entraîne la résiliation immédiate du contrat.

EN CAS DE NON-RESPECT PAR LE CLIENT D'UNE DE CES CONDITIONS, L'HÔTELIER SE TROUVERA DANS L'OBLIGATION D'INVITER LE CLIENT A QUITTER L'ETABLISSEMENT SUR LE CHAMPS ET CE, SANS AUCUNE INDEMNITE.